

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 20 MAI 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 24.04.2026, visée en Préfecture le 04.05.2026 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. REYNIER, Vice-Président en date du 06.05.2026 l'autorisant à signer la décision;
- Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique stipulant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin urgent dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT;
- Considérant que la réparation du compacteur des emballages ménagers nécessite une intervention rapide pour assurer la continuité du service public;
- Considérant que l'entreprise CORA dont le siège social est basé à Sainte Tulle, propose une prestation de réparation en capacité de répondre aux contraintes d'exploitation et à l'urgence de la situation et que sa proposition financière est devisée à un montant global inférieur au seuil des 40 000€ HT.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réparation du compacteur des emballages ménagers du quai de transfert de St Jean avec la société CORA.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour 1 an avec un montant global et forfaitaire de 11 768.32 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2026, Budget 01 sur la ligne 44 du budget déchets.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du Nettoyement et de la Gestion des Déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 20 mai 2026
Le Vice-président

Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié ou notifié le : 22 MAI 2026

Joël REYNIER



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2026_05_44**
Objet : **Réparation Compacteur des Emballages Ménagers du Quai de Transfert de St Jean**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-05-20 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20260520-D2026_05_44-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260520-D2026_05_44-AI-1-1_0.xml	text/xml	901 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4456.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260520-D2026_05_44-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mai 2026 à 10h30min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mai 2026 à 10h30min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mai 2026 à 10h30min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mai 2026 à 10h31min12s	Reçu par le MI le 2026-05-22